

Prison

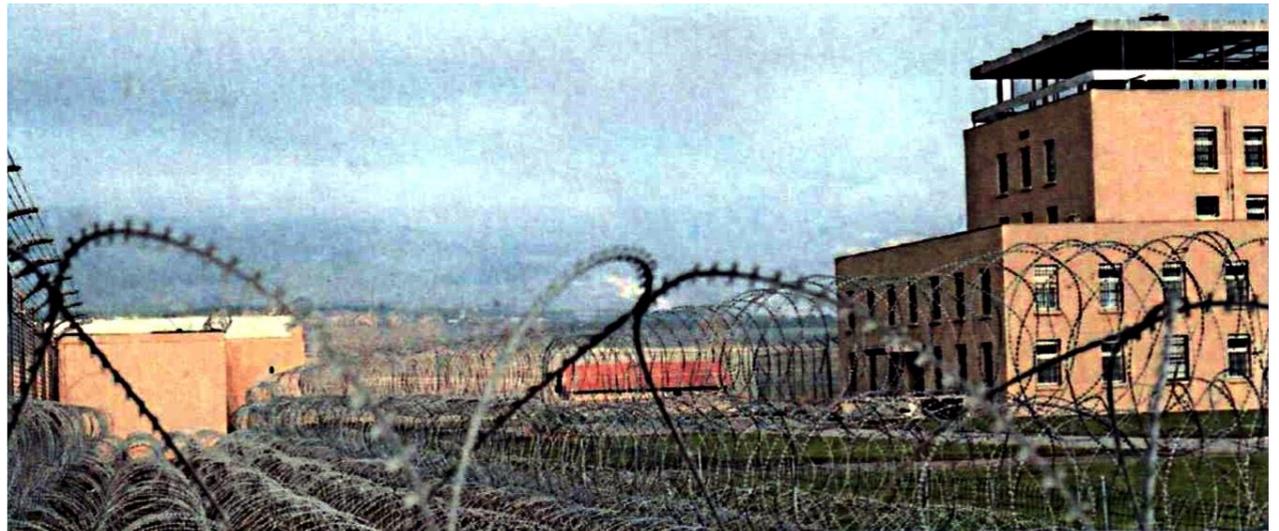
La longue liste de critiques contre Bochuz

Alors que le directeur des EPO est sous enquête, détenus, ex-collaborateurs et employés actuels dénoncent un système qui négligerait la réinsertion

Pascale Burnier

Derrière les hauts murs des Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO), une barre de béton était inaugurée le 1er septembre 2014. Lorsque des membres du personnel ont visité ce lieu, nommé la Colonie fermée et accueillant 80 détenus, ils y ont vu des cellules, des ateliers de cuisine ou encore de buanderie. Us y ont vu aussi une porte indiquant la bibliothèque. Tout ce qu'il y a de plus ordinaire pour une prison. Mais une fois la visite officielle terminée, l'autocollant «bibliothèque» était retiré et allait céder la place à un local destiné aux agents de détention. L'histoire tient peut-être de l'anecdote, à moins qu'elle ne soit le symbole d'une ligne adoptée par la direction des EPO. Fin août, une soixantaine de détenus prenaient la plume pour dénoncer les dysfonctionnements au sein de la plus grande prison du canton et demandaient la démission du directeur, Olivier Rogivue. Dans la foulée, des ex-collaborateurs rédigeaient une lettre de soutien et dénonçaient une situation de «maltraitance institutionnelle». Aujourd'hui, le même directeur, vanté pour ses mérites par le Service pénitentiaire vaudois (SPEN) lors de son engagement en 2013, a été mis sous enquête administrative.

Depuis les premières lettres, peu de détails avaient filtré, laissant dans l'ombre les réels problèmes dénoncés au sein des EPO. Désormais, les langues se délient. De quoi comprendre enfin ce qui est reproché à cette direction. D'autres détenus, ne faisant pas partie des signataires de la lettre, se sont manifestés auprès de *24 heures*. En notre possession, un courrier des prisonniers du bâtiment de la Colonie fermée, adressé à la conseillère d'État Béatrice Métraux fin septembre sans que cela se sache publiquement, fait état de nombreuses doléances. Des collaborateurs de différents secteurs et d'autres qui ont démissionné ont aussi accepté de s'exprimer dans nos colonnes. Tous ont souhaité le faire anonymement.



De nombreuses voix craignent que la plus grande prison du canton ne contribue à fabriquer des récidivistes, faute d'un accompagnement social adéquat ou d'une offre de formation adaptée

Jean François Luy

Parce que le secret de fonction les y oblige, mais aussi par peur des représailles de leur employeur. Certains affirment avoir déjà subi des pressions du Service pénitentiaire.

«Un avant et un après»

Loin des problèmes du manque de ballons de football à Bochuz, au-delà des questions d'absence de la direction et de son manque de communication, les critiques et les craintes formulées sont profondes et touchent tout un système. D'une seule voix, prisonniers et collaborateurs accusent: les EPO sont devenus une prison où la réinsertion n'est plus prioritaire. On savait déjà que huit collaborateurs du service social, formation et culture avaient démissionné en un an et demi. Récemment, c'est le chef des assistants sociaux qui faisait ses cartons. Le coordinateur de la formation, lui, est en burnout.

Les voix se rejoignent sur un premier élément. «Il y a un avant et un après Rogivue, explique un ex-collaborateur. On a tous senti que ça se rigidifiait sur le plan sécuritaire. Le directeur a mis en place un système hiérarchique qui a cloisonné notre fonctionnement.» Le témoignage d'un détenu, qui est passé par plusieurs prisons de Suisse, interpelle. Il confie avoir vécu dans des prisons gérées d'une main ferme, parfois dure, mais pourtant humaine, transparente et correcte. Mais aux EPO, il estime ne jamais avoir vu un signe prouvant que la direction est efficace. Un ancien employé de la prison poursuit: «La formation et l'accompagnement social des détenus sont devenus en quelque sorte des contraintes pour la direction.» Autre observation, cette ancienne employée de Bochuz se souvient: «On a vu des détenus qui étaient là depuis deux ans sans avoir quasi jamais vu un assistant social. On se

«La formation et l'accompagnement social des détenus sont devenus en quelque sorte des contraintes pour la direction»

Un ex-collaborateur

disait qu'à leur sortie de prison, sans argent, sans travail, sans avoir été accompagnés entre autres pour trouver un logement, ils récidiveraient immédiatement.»

«Une formation certifiante n'a pas de sens lorsque la personne détenue ne maîtrise même pas le français, ou parfois même lorsqu'elle ne sait ni lire ni écrire»

Marc Bertolazzi

Chargé de communication du Service pénitentiaire vaudois

Détenus inquiets de la récidive

À croire que le monde carcéral tourne à l'envers. Des détenus, eux-mêmes, redoutent que certains voisins de cellule soient libérés et récidivent en raison d'un manque de suivi. L'un d'eux explique: «La moitié des ateliers ne peuvent plus accueillir de détenus. Une grande partie d'entre eux passent donc la journée à dormir ou à jouer aux cartes. Pourtant, les ateliers constituent un facteur clé dans la réintégration sociale, les détenus ne sont donc pas préparés de manière adéquate pour leur avenir.» Des critiques contestées par le SPEN, qui a toujours affirmé que la réinsertion fait partie de ses priorités. Et Marc Bertolazzi, responsable de la communication, de préciser: «Toutes les personnes détenues aux EPO sont attribuées à un atelier.» Ce dernier ne nie toutefois pas certains défis pour le secteur social: «Il est vrai qu'il est fortement sollicité et qu'il effectue un travail conséquent.

Des priorités doivent donc être fixées en regard des moyens alloués à notre service.» Le nombre d'assistants sociaux, entre autres, n'aurait cessé de se réduire au fil des ans. Un employé actuel cite un exemple: «En 2014, 80 places ont été ouvertes à la Colonie fermée, les effectifs des assistants sociaux n'ont pourtant pas été augmentés.» À qui la faute?

Le flot de critiques ne s'arrête pas là. Autre cible: la formation en prison. Selon plusieurs sources, ce secteur serait tombé en disgrâce depuis l'arrivée du directeur, Olivier Rogivue. Entre 2012 et 2016, une vingtaine de détenus ont obtenu un CFC ou une attestation fédérale professionnelle (AFP). Boulanger, menuisier, peintre, agent de propreté, maçon ou encore électricien. La prison a formé, grâce à ses ateliers, des hommes pour leur offrir une chance de devenir autre chose que des taulards. En 2011, comme en 2012, douze détenus étaient en cours de formation pour un CFC ou une AFP, selon le Service pénitentiaire. Depuis, ce chiffre a été divisé par deux. Une fois encore, la direction des EPO est dans le viseur. Faux, estime le SPEN, qui rappelle que le directeur est arrivé fin 2013.

«Les EPO ont dû s'adapter»

Mais au-delà d'une guerre des chiffres, ces critiques se basent sur des observations, assurent plusieurs ex-collaborateurs. Un ancien professeur nous donne un exemple: «En prison, j'avais comme élève un jeune de 22 ans qui avait une vraie volonté de s'en sortir. On avait trouvé un moyen pour qu'il suive une formation professionnelle par correspondance. Il a bossé vraiment très dur. Puis est venu le jour des examens. On s'était organisé pour qu'il puisse les passer à l'extérieur, accompagné de policiers et de moi-même. Au dernier moment, la direction a refusé qu'il y aille. Imaginez le gâchis et la déception pour ce jeune!»

Le SPEN estime plutôt que le nombre d'apprentis aux EPO atteste «d'une certaine constance». Marc Bertolazzi ajoute toutefois: «L'évolution du nombre de personnes détenues réalisant un CFC est notamment liée à la modification de la population carcérale.» A savoir: «Un pourcentage d'étrangers non francophones important ou souffrant de troubles psychiques.» «Les EPO ont dû adapter la formation aux capacités des personnes détenues. Une formation certifiante n'a pas de sens lorsque la personne détenue ne maîtrise même pas le français ou parfois même lorsqu'elle ne sait ni lire ni écrire.

(...) Il s'agit de contribuer à la stratégie de resocialisation en aidant la personne détenue à cibler un domaine professionnel pour sa sortie de prison, et ainsi à utiliser le temps de sa peine pour combler les lacunes scolaires et acquérir ou compléter ses compétences professionnelles et sociales. »

Des cours alibi?

Justement, depuis 2013, l'offre de cours s'est modifiée en prison. Le canton de Vaud a en effet intégré le programme national Fep, qui vise à offrir des cours scolaires de base dans toutes les prisons du pays. Un bel élan, prometteur en particulier pour les établissements qui n'avaient rien du côté de la formation. Mais plusieurs anciens employés ne voient pas les choses de cette façon. À leurs yeux, le programme Fep serait devenu un alibi pour dire qu'on a de la formation en prison. «Gentiment, les profs auxiliaires qui donnaient des cours très variés, de l'anglais à la comptabilité, n'ont plus eu de contrat renouvelé, et plein de cours ont été supprimés», se souvient un ex-employé. Si Fep semble utile pour la majorité des détenus étrangers, et pour d'autres aux parcours scolaires cabossés, cela ne permettrait pas aux détenus qui ont un espoir de réintégrer la société d'imaginer progresser en détention, estiment plusieurs sources. Encore une fois, le SPEN livre une autre vision: «Fep ne remplace nullement les enseignants auxiliaires aux EPO. Elle est venue compléter l'offre de formation préexistante. Un travail important est réalisé aux EPO afin que l'offre de formation proposée aux personnes détenues corresponde à leurs besoins ainsi qu'aux exigences du marché de l'emploi. Par définition, le modèle est perfectible et doit s'adapter à l'évolution rapide de la population carcérale.»

Si vous avez raté le début

- Il y a un peu moins de quatre mois, des détenus du pénitencier de Bochuz dénonçaient des dérives au sein de leur prison. Leur lettre était bientôt suivie d'une autre, signée par des ex-collaborateurs des Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO). La direction de la plus grande prison du canton de Vaud était visée. Trop autoritaire, absente du terrain, incapable de communiquer. Les critiques pleuvaient.
- Depuis, la commission des visiteurs de prison, composée de députés, a été chargée d'enquêter, tout comme la commission de gestion.
- Fin septembre, le débat a été porté sur la scène politique. L'UDC et le PLR ont demandé l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. Si le Conseil d'État s'y est déjà opposé, le Grand Conseil devra trancher en janvier 2018.
- Le directeur des EPO a été relevé de ses obligations au 30 novembre et une enquête administrative est ouverte contre lui. C'est l'ancien juge cantonal François Meylan qui devra faire la lumière sur toutes ces critiques.

Le paradoxe de la prison: préparer des gens enfermés à vivre en liberté

• Le législateur a été clair. En réformant le Code pénal en 2007, il a voulu qu'une peine de prison ait aussi pour objectif de resocialiser la personne. Pas d'angélisme là derrière, l'objectif est d'éviter la récidive ou de voir des ex-détenus abonnés à l'aide sociale. Dans les grandes lignes, cela passe par un plan d'exécution de la sanction (PES) qui permet de faire évoluer progressivement le détenu d'un enfermement strict à des allègements sous forme de sorties, de travail externe, jusqu'à la libération. La privation de liberté doit le faire progresser dans son comportement, le faire travailler et lui permettre de se former. Tout cela afin d'éviter ce qu'on nomme dans le jargon une sortie sèche. Selon plusieurs détenus, cette évolution serait ralentie, voir bloquée aux EPO. Ils citent par exemple le passage du pénitencier à la Colonie fermée qui, dans les faits, ne relèverait pas d'un assouplissement de régime. Cette dernière freinerait les possibilités de sorties accompagnées nécessaires pourtant à une éventuelle liberté conditionnelle. Professeur de criminologie à l'Université de Neuchâtel, André Kuhn observe: «La prison vit dans un paradoxe monstrueux. On veut apprendre à des gens à vivre en liberté en les privant de cette liberté.» Mais le vrai problème à ses yeux, c'est surtout que ce système est aujourd'hui «bloqué». «Parce que la société vit de plus en plus dans l'utopie de la sécurité, le régime pénitentiaire a tendance à de moins en moins utiliser ces phases de progression du régime de détention. Or, il s'agit du meilleur moyen d'éviter la récidive, et cela passe en outre par la formation.» André Kuhn cite des études: «Les plus formés sont les moins représentés dans la criminalité. Et même une fois le crime commis, une formation acquise en prison peut alors nous transférer dans une catégorie où le risque de récidive est moins élevé.» A ses yeux, face à des détenus majoritairement peu formés, le fait d'acquérir un diplôme engendrait une fierté également bénéfique. Un bémol toutefois, relève André Kuhn: «Des études ont montré que les détenus ont parfois des attentes surévaluées et ne réalisent pas toujours la difficulté d'une formation.» Cette tendance sécuritaire, que beaucoup mettent en partie au compte du traumatisme des affaires Marie et Adeline, le spécialiste des statistiques suisses de la criminalité Daniel Fink la constate également. «Les congés et les sorties sont moins accordés aux détenus aujourd'hui, et cela particulièrement en Suisse romande.» Une récente étude menée par Aimée Zermatten et Thomas Freytag montre que le canton de Vaud est même le plus restrictif de Suisse en matière de libération conditionnelle. Entre 2004 et 2013, alors que la Thurgovie a libéré 97% des détenus avant la fin de la peine, Vaud n'a accordé une sortie anticipée que dans 53% des cas.